

JACOBS (*Philippe-Marie-Victor*), Membre de la Chambre des Représentants, ministre d'État (Anvers, 18.1.1838 — St-Gilles, Bruxelles 20.12.1891). Fils de Louis, bâtonnier de l'Ordre des Avocats et ancien membre du Congrès national, et de Van Merlen, Marie-Anne.

Il fit ses humanités en France, au collège des Oratoriens de Juilly, d'abord, puis, au collège de Vaugirard. Rentré en Belgique, il fit son droit à l'Université de Bruxelles et son stage d'avocat chez M^e Cuylits, à Anvers.

Il n'avait que vingt-cinq ans quand il fut porté par le parti conservateur anversois sur la liste de ses candidats aux élections législatives de juin 1863. Ses amis politiques avaient deviné en lui un interprète hors pair. Élu membre de la chambre des représentants le 9 juin 1863, il fut constamment réélu par la suite, le 11 août 1864, le 9 juin 1868, le 2 août 1870, le 11 juin 1872, le 13 juin 1876, le 10 juin 1884 et le 12 juin 1888.

Il exerça les fonctions de ministre des Travaux publics dès le 2 juillet 1870 et celles de ministre des Finances dès le 3 août suivant dans le ministère d'Anethan. Il exerça celles de ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique dans le ministère Malou de 1884, mais en présence de l'agitation qui se manifestait dans le pays, le Chef de l'État soucieux d'apaiser déchargea Malou du soin de la chose publique et la confia à Beernaert. Jacobs se retira en même temps que Woeste, et avec la même abnégation que lui.

A vrai dire Jacobs, fidèle aux idées du Meeting anversois dont il était l'élu, ne pouvait s'accorder en matière militaire avec le Souverain, mais cela ne l'empêchait aucunement d'admirer sans réserves ses accomplissements africains. C'est ainsi qu'il fut proposé par le Roi aux fonctions d'administrateur du Fonds de garantie de l'Emprunt à lots de l'État Indépendant.

Orateur inégalable aussi bien par la sincérité, le bon sens et le dynamisme de ce qu'il avançait que par la forme que revêtait l'expression de sa pensée et le charme pénétrant de sa voix et de sa diction, Jacobs fut de surcroit un essayiste des plus distingués. C'est ainsi qu'on lui doit une étude sur *le Panthéisme* (in : *Revue de Belgique*, Brux., 1860), une étude sur *le Surnaturel* (ib., 1861) d'autres sur *les Servitudes légales* (ib., 1862), sur *la Revision du Code pénal dans ses rapports avec la liberté de la chaire* (Brux., Goemaere, 1863), sur *l'Escaut, son passé, son présent et son avenir* (in : *Revue générale*, Brux., Devaux, 1866), sur *la Propriété en commun d'après le Code civil* (ib., 1868), sur les *Lois confessionnelles de la Prusse* (ib., 1875, et Braine-le-Comte, Lelong, 1875), indépendamment de nombreux textes donnés à *la Belgique, la Revue belge et étrangère, la Revue générale, le Journal d'Anvers* et de ses interventions conservées dans *les Annales et Documents parlementaires*.

Le Roi l'avait nommé ministre d'État le 23 mai 1888.

8 mars 1954.
[J. J.] Marthe Coosemans.

C^o L. de Lichtervelde, *Léopold II*, Brux., Dewit, 1926, pp. 124, 125, 127, 129, 132, 191, 199. — P. Daye, *Léopold II*, Paris, Fayard, 1934, pp. 144, 145, 222, 244, 245, 248, 390. — Ed. van des Smis-sen, *Léopold II et Beernaert*, Brux., Goemaere, 1942, I, pp. 11, 26, 267. — Comte H. Carton de Wiart, *Beernaert et son temps*, Brux., La Renaissance du Livre, s. d., pp. 66, 67, 69, 70. — F. Van Kalken, *Histoire de Belgique des origines à nos jours*, 5^e éd. Brux., Off. de Publicité, 1946, p. 486.